



PARLONS DE LA
CONSULTATION

SUR LE
BUDGET 2024

FÉVRIER 2024



CONSEIL DES
AÉROPORTS
DU CANADA



9 FÉVRIER 2024

Conseil des aéroports du Canada : Parlons de la consultation sur le budget 2024

En tant que représentant de plus de 100 aéroports, y compris tous les aéroports du Réseau national des aéroports (RNA) et la plupart des aéroports de passagers dans les provinces et territoires, le Conseil des aéroports du Canada (CAC) est responsable de la gestion de l'ensemble du fret aérien national et du trafic international de passagers, ainsi que de 90 % du trafic de passagers domestique.

Créé en 1992, au début de la dévolution des aéroports aux autorités locales, le CAC s'est imposé comme un porte-parole fiable et crédible des aéroports auprès du gouvernement fédéral pour toute une gamme de questions et de préoccupations importantes. Sa mission est de veiller à ce que les aéroports de toutes tailles soient représentés par l'entremise d'une collaboration avec le gouvernement.

Le CAC appuie l'ambition du gouvernement d'assurer la sécurité et l'accessibilité à tous les voyageurs tout en faisant sa part pour contribuer à l'atteinte de l'objectif commun de décarbonisation. De nombreuses localités dépendent des aéroports pour assurer leur croissance économique grâce à la création d'emplois, au tourisme et aux possibilités d'infrastructure qui profitent à l'ensemble de la région. Nous soutenons les mesures prises par le gouvernement en vue de créer des communautés durables près des aéroports et de faire en sorte que la vie reste plus abordable pour les Canadiens.

Nous sommes conscients que le processus de relance de notre secteur est dynamique, et c'est pourquoi nous avons le plaisir de partager les recommandations suivantes avec vous pour examen et discussion.

Recommandation 1 : Protéger la viabilité des aéroports et de l'espace aérien du Canada

- Renforcer le cadre réglementaire pour protéger l'espace aérien du Canada contre les obstructions.

Les bâtiments, structures et objets situés à proximité d'un aéroport peuvent constituer un obstacle à la navigation aérienne s'ils empiètent sur l'espace aérien, émettent des signaux qui interfèrent avec les équipements de communication ou génèrent de la vapeur, de la fumée ou du vent qui peuvent avoir une incidence sur la visibilité et créer des turbulences. Les obstacles autour des aéroports peuvent créer des risques pour la sécurité dans certaines conditions et



limiter les activités lorsqu'il n'est pas possible de réaliser une approche ou une trajectoire de départ sécuritaire pour les aéronefs. La réglementation et les normes internationales et canadiennes précisent les critères à respecter dans la conception des aérodromes et de la navigation aérienne pour garantir que les aéronefs conservent une certaine distance verticale et/ou horizontale par rapport aux obstacles afin de favoriser la sécurité des activités pendant toutes les phases de vol, y compris les phases critiques du décollage et de l'atterrissage, et lorsque des procédures d'urgence doivent être exécutées.

La réglementation canadienne actuelle sur le zonage des aéroports (RZA) protège certaines portions des trajectoires d'approche et de départ contre l'intrusion d'obstacles dans les environs immédiats d'un aéroport. La nature des décollage et de l'atterrissage aux aéroports a toutefois changé par rapport à ce qui avait été envisagé au moment de l'établissement des RZA, et les dégagements d'obstacles requis ne correspondent pas toujours à ceux qui sont protégés par la RZA. L'espace aérien requis à l'extérieur de la RZA est susceptible d'être compromis par des obstacles d'une hauteur importante et par d'autres utilisations incompatibles du sol pour lesquelles il n'existe aucune restriction légale.

Il faut trouver une solution qui 1) permette aux aéroports et à Nav Canada d'être informés, avant la construction, des objets proposés susceptibles d'empiéter sur les surfaces d'approche et de décollage, afin de déterminer s'ils constitueront un obstacle à la navigation aérienne, et 2) permette de prévenir et/ou d'atténuer l'impact d'un obstacle considéré comme un danger pour la navigation aérienne à l'extérieur de la RZA existante.

Nous demandons au gouvernement du Canada de donner d'urgence des instructions claires à Transports Canada pour que soient prises d'urgence les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour moderniser la protection de notre espace aérien.

Cela garantira que l'accessibilité, la capacité et la croissance des aéroports ne soient pas limitées par les contraintes de l'espace aérien.

- Prolonger les baux des aéroports de 50 ans afin de favoriser les investissements à long terme dans le développement économique des aéroports.

En prolongeant les termes des baux actuels, les aéroports canadiens pourront continuer à financer les grands projets d'investissement nécessaires et à maintenir les aéroports en bon état, comme l'exigent les modalités des baux. En améliorant la capacité des aéroports à accéder à la dette, on réduit la probabilité d'une augmentation des frais d'amélioration aéroportuaire (FAA) et/ou d'autres frais d'utilisation comme moyen de financement des programmes d'investissement.



Recommandation 2 : Infrastructure

- Permettre aux aéroports de construire les infrastructures nécessaires pour répondre à la demande croissante de passagers et remplir leur rôle de points d'accès aux voyages et au commerce, en :

Réinvestissant les loyers aéroportuaires versés au gouvernement fédéral dans les infrastructures aéroportuaires, afin que les aéroports puissent investir dans la croissance et libérer le potentiel économique des Canadiens. Un réinvestissement de 400 millions de dollars par année dans les infrastructures aéroportuaires aurait un impact économique de 612 millions de dollars, créerait près de 2 400 emplois avec un salaire moyen par emploi de 79 700 \$, et contribuerait au PIB à hauteur d'environ 160 millions de dollars.

Garantissant l'admissibilité des aéroports dans tous les grands programmes fédéraux d'infrastructure.

Recapitalisant le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) à hauteur de 95 millions de dollars par année afin de garantir qu'il réponde aux besoins croissants des petits aéroports d'un océan à l'autre.

Recommandation 3 : Améliorer l'expérience des passagers

- Nous recommandons au gouvernement du Canada de créer un programme national de voyageurs dignes de confiance pour les voyageurs à faible risque, avec des avantages pour les membres à la frontière aérienne et des contrôles de sécurité aérienne.

Un programme national de voyageurs dignes de confiance réduira les temps d'attente aux goulots d'étranglement des aéroports, comme les contrôles de l'ASFC et de l'ACSTA. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de voyageurs connus dans le système aérien permettrait de mieux exploiter les programmes existants destinés aux passagers, comme Verified Traveller et NEXUS.

- Nous aimerions que le gouvernement fédéral accélère la mise en œuvre d'un parcours de voyage numérique complet afin de vérifier et de gérer l'identité de manière transparente à travers les différents processus du continuum de voyage.



Recommandation 4 : Soutenir les activités génératrices de revenus

- Soutenir la capacité des aéroports à générer des revenus, y compris par le biais de nouvelles sources comme la modernisation de la Loi sur les douanes, qui permet aux aéroports internationaux d'offrir des boutiques hors taxes à l'arrivée pour les voyageurs internationaux et d'autoriser les magasins à double enseigne.

Recommandation 5 : Mettre en œuvre la feuille de route sur les carburants durables d'aviation

- Alors que le gouvernement actuel se concentre sur la décarbonisation, le CAC souhaite contribuer à ses objectifs d'atteindre la carboneutralité en collaborant à la mise en œuvre de la feuille de route sur les carburants durables d'aviation (CDA), promue par le Conseil canadien pour les carburants durables d'aviation (C-CDA). Le développement du CDA aiderait le Canada et les aéroports à atteindre leurs objectifs nationaux.

Nous espérons mettre à profit notre expérience et notre expertise dans le domaine des aéroports nationaux et internationaux pour contribuer à la mise en place d'un environnement réglementaire moderne qui favorise les investissements dans le secteur des transports. Nous sommes déterminés à approfondir notre engagement avec vous et à collaborer pour améliorer l'expérience du voyage aérien pour tous les Canadiens.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos recommandations pour le budget 2024.